

Département de la Savoie  
République Française

**Délibération numéro 2022 - 90**

**COMMUNAUTE DE COMMUNES HAUTE MAURIENNE VANOISE**  
**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**  
**Séance du 1<sup>er</sup> juin 2022**

**L'an deux mille vingt-deux, le 1<sup>er</sup> juin à 20 heures 30, le Conseil communautaire dûment convoqué s'est réuni au siège de la Communauté de communes sous la Présidence de Monsieur Christian SIMON.**

*La convocation a été envoyée en date du 24 mai 2022.*

**Présents :** Jacques ARNOUX, Pierre VALLERIX (suppléant de Roland AVENIERE), Stéphane BECT, Maurice BODECHER, Stéphane BOYER, Natacha BRENIER, François CAMBERLIN, Yann CHABOISSIER, François CHEMIN, Éric FELISIAK, Humberto FERNANDES, Nathalie FURBEYRE, Gilles MARGUERON, Denise MELOT, Jacqueline MENARD, Jean-Claude RAFFIN, Maryvonne ROBIN, Christian SACCHI, Thierry THEOLIER, Jérémy TRACQ.

**Absents :** Jean-Marc BUTTARD, Christian CHIALE, Fabienne CLARAZ-BONNEL, Christian FINAS, Marc KONAREFF, Laure MAURETTE, Erica SANDFORD, Karin THEOLIER.

**Procurations :** Jean-Marc BUTTARD à Christian SACCHI  
Erica SANDFORD à Natacha BRENIER  
Karin THEOLIER à Yann CHABOISSIER

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 21

Nombre de pouvoirs : 03

Nombre de votants : 24

Madame Maryvonne ROBIN a été désignée secrétaire de séance.

**Objet : Mobilité - Transports touristiques été 2022**  
**- Attribution des accords-cadres de services**

Monsieur François CHEMIN, Vice-président et Président de la Commission d'Analyse des Offres, rappelle à l'assemblée la consultation lancée par la CCHMV en procédure adaptée concernant 05 lots faisant chacun l'objet d'un accord-cadre spécifique à bons de commande mono-attributaires.

Cette consultation est lancée dans le cadre de la mise en œuvre, au cours de l'été 2022, des services de transports touristiques sur le territoire de Haute Maurienne Vanoise en complément des services mis en place par la Région AURA. Il rappelle également que les lots 1 et 2 ont fait l'objet d'une attribution au précédent conseil communautaire et que les lots 3, 4 et 5 faisaient l'objet d'une négociation à la suite de la décision de l'assemblée.

**Rappel de la consistance des lots concernés**

N° lot	Procédure retenue	Lignes	Caractéristiques	Périmètre
3	adaptée	<i>Liaison Modane – Bonneval sur Arc en transport à la demande en frange de saison</i>	Service régulier à la demande – été 2022  Du 18 juin au 1 <sup>er</sup> juillet et du 28 août au 16 septembre	<i>Modane, Val Cenis, Bessans, Bonneval sur Arc</i>

4	adaptée	<i>Liaison régulière Modane – Aussois – Val Cenis Lanslebourg en transport à la demande en frange de saison</i>	Service régulier à la demande – été 2022  Du 18 juin au 1 <sup>er</sup> juillet et du 28 août au 16 septembre	<i>Modane, Aussois, Val Cenis</i>
5	adaptée	<i>La Norma – l'Orgère via Avrieux et Modane</i>	Service régulier à la demande – été 2022  Du 18 juin au 16 septembre	<i>La Norma, Villarodin Bourget, Avrieux, Modane, Fourneaux, Le Freney</i>

### Prestations supplémentaires éventuelles

Dans le cadre de cette consultation les candidats sont invités à répondre à plusieurs prestations supplémentaires éventuelles :

- Lots 3, 4 et 5 : équipements géo localisation permettant d'offrir aux usagers le suivi des bus en temps réel,
- Lots 3 et 4 : équipement des véhicules pour le transport des vélos. Il n'est pas demandé d'équiper les petits véhicules de porte vélos sur le lot 5.

Après procédure de négociation, le candidat a concédé une réduction du montant forfaitaire de mise en place des services en transports à la demande qui s'élève désormais à 14 667,40 € TTC par lot. Cette offre a été jugée économiquement acceptable par la commission d'analyse des offres.

Monsieur le Président demande à l'assemblée de délibérer.

### Le Conseil communautaire,

**Vu** l'exposé de Monsieur François CHEMIN,

**Vu** le rapport d'analyse des offres,

### Après en avoir délibéré à l'unanimité :

- **Approuve** le plan de financement de la mise en œuvre de ces services ;
- **Attribue** les accords-cadres de services dans les conditions suivantes :
  - **Lot 3** - société TRANSDEV Savoie pour un coût forfaitaire de 14 667.40 € TTC + 4.40€ TTC par kilomètre roulé en charge, aucune prestation supplémentaire n'est retenue sur ce lot,
  - **Lot 4** - société TRANSDEV Savoie pour un coût forfaitaire de 14 667.40 € TTC + 4.40€ TTC par kilomètre roulé en charge, aucune prestation supplémentaire n'est retenue sur ce lot,
  - **Lot 5** - société TRANSDEV Savoie pour un coût forfaitaire de 14 667.40 € TTC + 3.85€ TTC par kilomètre roulé en charge, aucune prestation supplémentaire n'est retenue sur ce lot,
- **Autorise** Monsieur le Président, ès-qualités, à signer les accords-cadres de services avec la société attributaire ;
- **Charge** Monsieur le Président et le Comptable public assignataire de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré en Conseil communautaire en séance de ce jour.  
Pour copie conforme, Modane, le 03 juin 2022.

Le Président  
Christian SIMON

